

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 07/11/2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Charlotte DE VILLIERS, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Claude GELOT

23-46-01 SALLES COMMUNALES – TARIFS 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs :

SALLE DU PETIT GUE

Banquets, fêtes familiales, réceptions, fêtes à but lucratif

- 80 € pour les personnes de la commune
- 150 € pour les personnes extérieures

Vin d'honneur, AG, réunions

- Gratuit pour les associations
- 40 € pour les personnes de la commune
- 80 € pour les personnes extérieures

Fêtes de fin d'année forfait location deux jours : 110 €

Vaisselle : 15 €

Chauffage : 30 €

Forfait vaisselle cassée : 1€ par élément

SALLE DE SPORTS DES JARRIES

Associations de la commune.

- **Location journée** : 110 €
- **Location demi-journée** : 55 €

Associations extérieures à la commune

- **Location journée** : 150 €
- **location demi-journée** : 75 €
- **Location parking** : 50 €

PRE DE LA KERMESSE

- **Location** : 20 €
- Pas de location aux personnes de l'extérieur
- Gratuit pour les associations

SALLE SAINT JOSEPH

Séance de variétés ou de théâtre, spectacles divers

Pour les associations de la commune

- Spectacles : 35 € par séance
- Répétitions : gratuit
- Chauffage : 25 € par jour

Pour les associations extérieures

- Spectacles : 70 € par séance
- Répétitions : 4 € par jour
- Chauffage : 25 € par jour

SALLE DES P'TITS TRETEAUX

-Location :

- 55 € pour les personnes de la commune
- 100 € pour les personnes extérieures

-Vin d'honneur :

- 30 € pour les personnes de la commune
- 50 € pour les personnes extérieures

-Chauffage 25 €

- **Fêtes de fin d'année forfait location deux jours** : 85 € salle + 25 € de chauffage par jour

Mise à disposition gratuite aux associations de la commune pour les réunions et soirée à but non lucratif.

PREFABRIQUE AU TERRAIN DE FOOT

- Mise à la disposition gratuite au club de football pendant la saison sportive.
- Location gratuite aux associations pour les manifestations internes à l'association (pique-nique, rencontres...). En aucun cas elle ne sera louée à un adhérent pour son compte personnel. La demande devra être faite en mairie avec l'accord du président du Foot.

La somme de 60 € de l'heure sera facturée dans le cas où le nettoyage n'est pas effectué dans les salles communales. Les dégradations constatées seront facturées au locataire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand

Date de signature : 15/11/2023

Qualité : Maire de St Mars la Réorthe